

17 avril 2023 - numéro 16

SOMMAIRE

SECHERESSE

- Sobriété en eau – engager la collectivité dans une démarche

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, SERVICES DE PROXIMITE ET URBANISME

- Urban Vitaliz, le service qui aide les collectivités à revitaliser leur foncier à l'abandon
- Les reconnaissances touristiques dans le Calvados
- Bilan des réformes prioritaires dans le Calvados
- Recensez votre tiers-lieu avant le 30 avril
- Accompagnement des collectivités par l'État pour leurs projets de territoire et offre d'ingénierie de l'ANCT
- Volontariat territorial en administration : dispositif prolongé en 2023

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Le renouvellement de la démarche Ecoquartier
- Charte «plages sans déchet plastique»
- Appel à projets Draccare : pour faciliter l'accès des entreprises normandes aux démarches et actions innovantes
- France 2030, accompagner le déploiement de bornes électriques

CITOYENNETÉ, SECURITE, PREVENTION, RISQUES

Que faire en cas de perte ou vol de document officiel ?
Comment mieux prévenir les risques cyber

SÉCHERESSE



Eau - Engager la collectivité dans une démarche de sobriété

Les collectivités consomment de l'eau pour alimenter leurs bureaux et locaux d'accueil, leurs écoles, leurs équipements sportifs, pour l'arrosage des terrains de sport, le nettoyage des rues, etc.

Pour vous aider à engager une démarche de sobriété et ainsi être exemplaires en matière de préservation de la ressource, plusieurs leviers sont mobilisables :

- la mise en place systématique de compteurs d'eau ;
- le choix de matériels économes avec dispositifs de limitation et réduction des débits ;
- des aménagements paysagers tolérants à la sécheresse et une irrigation raisonnée des espaces verts ;
- l'utilisation des eaux pluviales pour le lavage ;
- la fermeture des compteurs des bâtiments inoccupés ;
- la formation et la sensibilisation des personnels à des bonnes pratiques.

Un guide permet d'aider les collectivités à s'engager dans une telle démarche : [https://www.eptb-vienne.fr/IMG/pdf/Guide_des_economies_d_eau - Batiments et espaces publics - web.pdf](https://www.eptb-vienne.fr/IMG/pdf/Guide_des_economies_d_eau_-_Batiments_et_espaces_publics_-_web.pdf)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, SERVICES DE PROXIMITÉ ET URBANISME



Urban Vitaliz, le service qui aide les collectivités à revitaliser leur foncier à l'abandon

La réhabilitation des friches peut s'avérer complexe. Ainsi, « UrbanVitaliz » constitue un service public gratuit, qui a vocation à orienter les collectivités de manière personnalisée sur leurs projets de réhabilitation de friches.

Ce service est porté par le CEREMA, en partenariat avec Beta.gouv.fr (incubateur de services publics numériques), et sponsorisé par le ministère chargé de la transition écologique

Cet outil doit permettre aux petites et moyennes collectivités de lancer ou débloquer des projets de revitalisation de leurs fonciers artificialisés (construits, bétonnés, pollués) qui ont perdu leur usage.

UrbanVitaliz, c'est aussi une équipe composée notamment d'urbanistes, qui conseille les collectivités et les oriente vers les acteurs, dispositifs, prestations, outils, stratégies et financements disponibles, tels que le [fonds vert](#).

Pour bénéficier de ce service et [en savoir plus](#), rien de plus simple, il suffit de suivre les instructions [en cliquant ici](#).



Les reconnaissances touristiques dans le Calvados

Le Calvados est l'un des départements les plus visités par les Français. Les choix de destination des visiteurs sont notamment orientés par les différentes reconnaissances touristiques attribuées aux sites et territoires : office de tourisme classé, commune touristique, station de tourisme, qualité tourisme, tourisme et handicap, jardin remarquable, architecture contemporaine remarquable, maisons des illustres.

Pour vous accompagner, un guide recensant les différentes reconnaissances délivrées par le Préfet, les démarches d'adhésion ou encore les durées de validité, a été élaboré.

Pour consulter le guide et la carte des sites [cliquez ici](#).



Bilan des réformes prioritaires dans le Calvados

Depuis 2017, le président de la République porte une nouvelle manière de mener l'action publique : en afficher les objectifs et les résultats. Dans ce but, des réformes prioritaires ont été sélectionnées et les résultats obtenus affichés, au sein du baromètre de l'action publique.

Ce baromètre présente ainsi l'avancement et les résultats concrets de réformes prioritaires menées par le gouvernement au travers d'indicateurs. Elles recouvrent les domaines essentiels de la vie quotidienne.

Les services de l'État dans le Calvados se sont pleinement engagés dans cette démarche. La quasi-totalité des réformes prioritaires de la feuille de route du Calvados ont atteint leur cible et les autres atteindront pleinement leurs objectifs dans les mois qui viennent.

Les résultats sont disponibles [ici](#).

Recensez votre tiers-lieu avant le 30 avril

France Tiers-Lieux lance, en partenariat avec l'ensemble des réseaux de tiers-lieux, le recensement 2023.

Ce nouveau recensement est l'occasion d'affiner la connaissance des tiers-lieux, de donner à voir leur diversité, de démontrer encore plus l'importance et l'impact du mouvement des tiers-lieux en France.

À la suite de cette nouvelle campagne de recensement, France Tiers-Lieux lancera officiellement l'observatoire des tiers-lieux, un espace de production et de diffusion de connaissances, pour les tiers-lieux et l'ensemble de leurs partenaires.

En répondant à ce questionnaire, rejoignez la cartographie nationale des tiers-lieux et participez à la mise en lumière des apports des tiers-lieux, des enjeux auxquels ils font face et de leurs besoins.

Vous pouvez répondre avant le 30 avril sur le site de [France Tiers-Lieux](#)

Accompagnement des collectivités par l'État pour leurs projets de territoire et offre d'ingénierie de l'ANCT

L'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets s'inscrit dans les priorités d'action de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

La DDTM est à votre service pour vous aider à identifier les ressources locales en ingénierie mobilisable pour mener à bien vos différents projets (revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, transition écologique, développement économique ou des usages numériques, mobilités, logement, etc.)

Lorsque l'offre d'ingénierie locale s'avère insuffisante, l'ANCT peut vous proposer un soutien à l'ingénierie, dans le cadre de

France
**TIERS
LIEUX**



**GUIDE DE L'OFFRE
D'INGÉNIERIE PUBLIQUE**



son accompagnement sur mesure, via son « marché à bon de commande ».

Son déploiement dans le département est assuré par le préfet, délégué territorial, avec l'appui de la DDTM.

Ces prestations d'ingénierie sont gratuites pour les communes de moins de 3500 habitants et pour les EPCI de moins de 15 000 habitants.

Le guide de l'offre d'ingénierie publique dans le Calvados est à votre disposition sur le [site internet de la Préfecture](#).

Pour plus d'informations : anct14@calvados.gouv.fr



Volontariat territorial en administration : dispositif prolongé en 2023

Dans le cadre de l'agenda rural, le gouvernement a mis en place en avril 2021 [le volontariat territorial en administration](#) (VTA) pour renforcer l'ingénierie dont bénéficient les territoires ruraux et offrir une expérience valorisante à de jeunes diplômés. Ce dispositif a permis d'accompagner le recrutement de 550 VTA au total à fin 2022.

Au regard du succès et de l'intérêt du dispositif pour les collectivités comme pour les jeunes, dans le cadre du plan France ruralité, le gouvernement prolonge ce dispositif en 2023 pour une enveloppe nationale de 220 VTA supplémentaires.

Toute collectivité intéressée par ce dispositif peut se manifester auprès de la préfecture en adressant une proposition de fiche de poste à l'adresse suivante : pref-projets-collec@calvados.gouv.fr.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Le renouvellement de la démarche Ecoquartier

Afin de répondre à l'objectif de « zéro artificialisation nette » et à la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments « RE 2020 », la démarche écoquartier est simplifiée et propose désormais la labellisation à partir de la livraison du projet.

Les labels étape 1 et 2 sont remplacés par la création d'un statut d'Ecoprojet. Celui-ci donne accès à une offre de services et d'accompagnement (club Ecoquartier, formations gratuites, outils d'aide à la décision, ateliers des territoires flash, aides à l'ingénierie...) qui peut notamment se traduire par un partenariat avec le CEREMA. La labellisation repose toujours sur les 20 engagements figurant dans la charte écoquartier, enrichie par la mise en place de 20 indicateurs de suivi.

Les services de la DDTM sont à votre disposition pour vous accompagner dans une démarche d'écoquartier.

Deux webinaires dédiés à la nouvelle démarche sont également disponibles en replay sur la plateforme Rencontre des Territoires.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les pages :
<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>
<https://rencontre-territoires.jamespot.pro/>



Charte «plages sans déchet plastique»

80% des déchets en mer proviennent de la terre. Les déchets plastiques sont les plus répandus dans nos océans.

En 2020, une charte « plages sans déchet plastique » a été déployée à l'initiative du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de l'association des élus du littoral et de l'Ademe, avec pour objectif de sensibiliser, prévenir et mettre en place des dispositifs liés au nettoyage, ramassage ou tri des déchets.

Si 83 communes (dont 3 dans le Calvados) sont à ce jour engagées via la charte, il est nécessaire aujourd'hui d'en mobiliser de nouvelles, notamment pour atteindre l'objectif du plan biodiversité de zéro plastique en mer d'ici 2025.

La charte se compose de 15 engagements articulés autour de 5 axes : la sensibilisation, la prévention, le nettoyage, le ramassage et le tri.

Chaque commune du littoral est invitée à signer cette charte. Les services de la DDTM (service maritime et littoral) sont à votre disposition pour répondre aux questions des collectivités sur ce sujet.

Pour aller plus loin : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19091-1-plagesansdechets-charteA4_planche.pdf



Appel à projets Draccare : pour faciliter l'accès des entreprises normandes aux démarches et actions innovantes

Pour la 6ème année consécutive, l'[appel à projet DRACCARE](#) (développement régional d'actions collectives pour l'appui et le renouvellement de l'économie) a été lancé le 5 avril 2023. Financé par du FNADT, cet appel à projet finance jusqu'à 50% des projets visant à faciliter l'accès des entreprises normandes (TPE, PME et ETI) à des démarches et actions innovantes sur des thématiques ciblées : transition écologique et énergétique, transformation numérique, économie circulaire, économie sociale et solidaire, sécurité économique et attractivité industrielle des territoires.

Les collectivités territoriales peuvent candidater jusqu'au 31 mai 2023.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la DREETS de Normandie : norm.draccare@dreets.gouv.fr



France 2030, accompagner le déploiement de bornes électriques

L'appel à projets « soutien au déploiement de stations de recharge » opéré par l'Ademe est ouvert pour une troisième vague.

Cet appel à projets vient soutenir l'investissement des collectivités et des opérateurs dans un réseau de bornes de recharges haute puissance ouvertes au public pour véhicules électriques de tout type. La troisième relève aura lieu le 15 juin 2023.

Ce dispositif vient soutenir le coût des équipements, de leur installation, d'une partie du raccordement et des études. Un projet porté par un EPCI doit compter minimum 30 points de recharge (coût minimum du projet : 2 millions d'euros).

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES



Que faire en cas de perte ou vol de document officiel ?

Il n'est pas toujours aisé de savoir vers qui se tourner en cas de perte ou de vol de documents officiels. C'est pourquoi la gendarmerie a élaboré une [infographie pour dissiper les doutes](#).

Interactive, elle peut être utilisée en format dématérialisé et renvoie vers les pages internet des démarches en ligne.

Simple à afficher en format papier, elle rappelle les dispositions en vigueur et propose des QR codes pour accéder directement aux pages internet avec un smartphone.



Comment mieux prévenir les risques cyber

Pour faire face à la menace cyber de plus en plus forte, le groupement de gendarmerie du Calvados s'engage auprès des communes dans ce domaine depuis l'été dernier par deux moyens :

- le pré-diagnostic cyber qui a déjà été réalisé dans 119 communes du département
- la formation aux risques cyber qui a déjà été suivie par plus de 500 élus et employés de mairie

Depuis le début d'année, le groupement de gendarmerie du Calvados étend ces deux services gratuits aux établissements de santé et aux TPE/PME.

Pour plus d'informations sur ces offres [cliquez ici](#).

